

## Spécial Lancement du Service Civique Volontaire



C'EST LÀ  
QU'EN AIDANT  
LES AUTRES  
JE ME SUIS  
DÉCOUVERTE  
MOI-MÊME

#LeChoixDeSengager  
avec le Service Civique

Je choisis ma mission

[service-civique.gouv.fr](https://service-civique.gouv.fr)

Réalisé dans le respect des protocoles sanitaires. Continuons de porter le masque partout où il est recommandé.

### La démarche et l'ambition

L'Unapei Ile de France se lance dans le Service Civique en se dotant d'un agrément collectif qui permettra de faciliter l'arrivée et l'intégration de jeunes volontaires au sein de l'ensemble du réseau. Que vous soyez une association gestionnaire d'établissement et de services, une association non-gestionnaire et oeuvrant sur l'action familiale ou une association tutélaire tournée en grande partie vers le domicile, vous pouvez tous accueillir des volontaires.

Véritable dispositif au service de l'intérêt général et de l'engagement citoyen, l'Unapei Ile de France s'engage à vous accompagner, vous former et vous outiller pour accueillir et accompagner des volontaires intéressés et motivés pour découvrir le secteur du handicap.

### AU SOMMAIRE

#### PAGE 1

Le volontariat en Service Civique, de quoi s'agit-il ?

- Pour qui ? Pour quoi ?
- Le statut du volontaire

#### PAGE 2

L'Unapei Ile de France et le Service Civique

- L'agrément collectif
- Les règles pour accueillir
- Les outils pour accueillir

#### PAGE 3

Quelques témoignages

# Le volontariat en Service Civique, de quoi s'agit-il ?



Le Service Civique Volontaire est un **dispositif d'engagement citoyen destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap**. Créé en 2010, ce dispositif a pour objectif d'améliorer la **cohésion et la mixité sociale**, tout en permettant à des jeunes de vivre une expérience au service de l'intérêt général.

## Pour qui ? Pour quoi ?

La philosophie de ce dispositif est pensée au bénéfice de toutes les parties : les personnes accompagnées, les volontaires et les structures d'accueil.

Pour les **personnes accompagnées d'abord**, le volontariat permet le développement de nouvelles formes d'accompagnement, complémentaires à celles proposées et assurées par les professionnels et les bénévoles, créer de nouveaux liens sociaux et favoriser la mixité sociale.

Pour les **volontaires aussi** pour se construire personnellement et professionnellement, se forger des convictions, découvrir un secteur et se rendre concrètement utiles.

Pour les **structures d'accueil enfin** pour bénéficier d'un soutien supplémentaire pour développer des projets et proposer de nouvelles activités, déclencher des vocations et renforcer l'identité associative.

## Le statut du volontaire

Son statut est tout à fait particulier et se distingue du statut de salarié ou de bénévole :

Pour qui ?	Salarié	Bénévole	Volontaire
Signe un contrat régi par le Code du Travail	✓		
Signe un contrat régi par le Code du Service National			✓
A le droit à des congés payés	✓		
A le droit à des jours de repos			✓
Bénéficie d'une protection sociale	✓		✓
Bénéficie d'une couverture d'assurance	✓	✓	✓
Perçoit un salaire	✓		
Perçoit un indemnité fixée par l'Etat			✓
A une limite d'âge	✓		✓
A une durée hebdomadaire et un volume de mission limités	✓		✓

“Le Service Civique est une formidable réussite dont tout le monde dit que c'est formidable. Agir pour la nation et la citoyenneté, c'est fondamental.”

Roger Sue, Administrateur à La Fonda et au Mouvement Associatif,

# L'Unapei Ile de France & le Service Civique

## L'agrément collectif

L'Unapei Ile de France s'engage dans le Service Civique Volontaire en proposant un agrément collectif. **Avec cet agrément, les associations et leurs éventuels établissements et services peuvent accueillir des jeunes volontaires**, sur une période allant de 6 à 10 mois, évitant ainsi les démarches administratives liées à la demande d'agrément individuel.

L'Unapei Ile de France a adopté un mode de gestion centralisé et s'occupe donc de :

- La gestion administrative du dispositif : contrats d'engagement, avenants, ruptures, etc. ;
- La délivrance des autorisations d'accueil et une aide éventuelle à la construction des projets d'accueil ;
- Les relations institutionnelles avec l'Agence du Service Civique et l'Agence des Services et des Paiements ;
- La publication des offres de mission sur le site du Service Civique ;
- La construction d'outils d'accompagnement ;
- L'accompagnement des tuteurs ;
- La médiation en cas de difficulté rencontrée.

## Les règles pour accueillir

Pour accueillir des volontaires dans la qualité et avec l'agrément collectif, il faudra :

- Proposer votre offre de mission via un formulaire en ligne et attendre la validation ;
- Signer la Convention d'Habilitation.

L'agrément collectif inclut quelques règles fonctionnelles :

- La mission doit durer au **minimum 6 mois, et au maximum 10 mois** ;
- Le volontaire devra effectuer au **minimum 24 heures hebdomadaires, et au maximum 28 heures**. Il s'agit d'une durée moyenne ;
- Le volontaire devra être **accompagné par un tuteur désigné**, autant pour le développement de sa mission que pour la construction de son projet d'avenir ;
- Un tuteur ne pourra pas accompagner plus de trois volontaires simultanément ;
- La mission doit être d'intérêt général, auprès des personnes accompagnées directement et ne devra pas se substituer à la mission des professionnels.

## Les outils pour accueillir

Les documents pour accueillir des volontaires :

- Un formulaire en ligne pour proposer votre offre de mission : [lien](#).
- Une Convention d'Habilitation à signer.

Les outils pour vous aider à accueillir et comprendre l'agrément :

- Le **catalogue de fiches mission** : aucune activité n'est exclusive à une fiche mission. Vous pouvez piocher dans plusieurs fiches pour créer votre mission.
- La **Charte d'Engagements Réciproques** entre le volontaire, le tuteur et le responsable de la structure d'accueil.
- Le **mode d'emploi** du volontariat
- Le **modèle économique**



# Quelques témoignages

## Pourquoi vous êtes-vous engagé dans le SCV ?

Pour être très honnête, je ne sais plus par quel moyen nous avons découvert le dispositif. Par contre, je sais que nous avons préparé l'arrivée du binômes en travaillant sur un cadre précis de mission, du rôle et de l'espace qu'allait occuper le binôme. Nous avons rédigé un « projet inter-établissement de vie sociale » en s'interrogeant en équipe pluridisciplinaire (médecin coordinateur, psychologue, direction, infirmière référente, responsable hôtelier) sur l'accueil, le parcours interne d'immersion et de formation ou encore le planning de présence.

A ce jour, cela fait trois ans que nous avons démarré l'aventure et cela a été bénéfique tant pour les résidents, les jeunes en missions de service civique que les professionnels.

Mon parcours professionnel post-étude a démarré en 2013 par une mission de Service Civique, véritable tremplin dans ma carrière. Neuf années plus tard, j'ai eu l'opportunité d'être mobilisée sur la mise en place de ce dispositif dans la structure pour laquelle je travaille, mission que j'ai acceptée avec plaisir !

Le Volontariat de Service Civique est une chance pour les jeunes de découvrir un secteur professionnel. Par leur dynamisme, leur naïveté parfois, leur clairvoyance souvent, ils amènent un regard neuf et audacieux sur les pratiques en place et proposent des projets innovants dans les structures qui les accueillent.

En 2023, nous avons accueilli 10 volontaires, et cette année, nous en avons 9.

## Quelles sont les plus-values au volontariat ?

Elles sont nombreuses et parfois tout se passe dans la quotidienneté des tâches et des actions. Pour contextualiser, nous avons une animatrice à mi-temps et nous avons organisé l'accueil des jeunes en mission en co-tutorat avec les responsables hôteliers.

Cela permet aux "poussins" ou "jonquilles" (du fait de leur sweat jaune flashy) d'être guidés par l'animatrice en sa présence mais aussi de pouvoir proposer des temps individuels, des temps de lecture, des animations plus personnalisées en son absence, une certaine forme d'autonomie en soi.

Les "jonquilles" font partie de l'équipe et participent à toutes les actions de la vie quotidienne sans pour autant remplacer les professionnels, elles ont leur espace social à elle aujourd'hui.

Les jeunes montent en compétences, les professionnels les voient comme une plus-value, les bénéficiaires profitent de ce vent de fraîcheur au quotidien. Alors pourquoi attendre ? Lancez-vous dans l'aventure !

Je vous livre quelques trucs et astuces pour une expérience mémorable : Impliquer les équipes de professionnels et les bénéficiaires, informer toutes les parties et assurez que tout le monde soit dans la boucle, soyez bienveillant dans le recrutement car pour beaucoup de jeunes, il s'agit de leur premier entretien, aidez-les à bien le vivre ! Mieux vaut un recrutement tardif, qu'un recrutement hâtif : pas de concrétisation par dépit ! Et enfin, pensez à l'embarquement et faites sentir aux Volontaires qu'ils font partie de l'équipe dès le premier jour !

C'est du temps de préparation, surtout la première année. A la fin de la première année, nous avons réalisé une enquête de satisfaction auprès des professionnels. 80% ont répondu "satisfait" ou "très satisfait", ce qui est un très bon ratio pour un lancement !

## Quels types de projets avez-vous développé avec les volontaires ?

Il serait difficile de les lister, mais nous avons organisé des actions que l'animatrice seule ne pouvait pas organiser, des animations de vie sociale plus proche du résident qui demande plus de temps, des actions ont été proposés par les services civiques et nous les avons accompagné à les mettre en œuvre, etc. Bref, le champ des possibles n'est pas le même dans ces conditions. C'est une très belle aventure humaine et professionnelle !

**Anthony Mettler, Adjoint de Direction Résidence Jean Macé et Résidence Louise Michel (44)**

Dans notre association, les Volontaires ont développé de nombreux projets parmi lesquels :

- Visite de convivialité : autour d'un jeu, d'une lecture, d'un loisir créatif, en chambre ou à domicile ;
- Création de jeux liés au développement durable et de jardinière ;
- Ateliers créatifs et de loisirs ;
- Organisation d'un événementiel autour du Volontariat grand public.

**Marie Sledzianowski, Chargée de Mission et Tutrice de volontaires, Association Saint François d'Assise (974)**